

ERICA ESTEVAN

Formatrice Consultante & Coach certifiée

Action sociale et médico-sociale

Les conditions générales de vente (CGV)

1

Formations en INTRA

► Les conditions de formation : journées de 7h (9h-12h / 13h-17h)

Nous nous engageons à répondre au mieux aux attentes et besoins des commanditaires, en nous inscrivant dans une démarche de co-construction de programmes de formations détaillés. À cette fin, l'établissement ou le service demandeur transmettra à l'organisme de formation tous les documents utiles à l'exercice de sa mission. Ce dernier s'engage à ne pas divulguer les informations qu'il aura à sa connaissance et à respecter un principe de confidentialité. À la demande du commanditaire, un devis pourra être établi, accompagné d'une proposition de formation. Après signature du devis et acceptation de la proposition, une convention de formation sera rédigée et adressée au commanditaire par l'organisme de formation.

► Règlement :

Formations en INTRA

30 % du coût total de la formation (en référence au devis signé et à la convention établie) seront versés à l'organisme de formation – par virement bancaire ou par chèque – avant le début de l'action. En fin de formation, une facture sera adressée au commanditaire (70 % restants), avec un règlement à effectuer au maximum un mois après la date d'émission de ladite facture. Elle sera accompagnée des feuilles d'émargement des participants à la formation, des certificats de réalisation, de l'évaluation globale (synthèse des questionnaires de satisfaction) et du livret de fin de formation. La convention de formation signée et le règlement afférent (30 % du coût total de la formation) doivent parvenir à l'organisme de formation avant le début de l'action.

► Annulation et changement dans l'organisation :

Formations, dispositifs d'accompagnement, CODEV & Coaching

Toute annulation devra être réalisée par écrit, à l'adresse suivante : erica.estevan@orange.fr.

Formations en INTRA

En cas de changement de dates, le commanditaire devra avertir l'organisme de formation afin qu'une nouvelle organisation soit établie.

Dans l'éventualité où le formateur sur le site demandeur alors que l'action a été annulée, des frais de déplacement seront facturés au commanditaire, à hauteur de 0.75 euros/km avec éventuellement, une prise en charge des frais d'hébergement et de repas du formateur.

► Responsabilités juridiques :

Le commanditaire s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects, susceptibles d'être causés par ses agissements ou par ses préposés, au préjudice de l'organisme de formation et/ou du formateur. De même, le formateur intervenant dispose d'une assurance professionnelle civile qui couvre également les dommages indiqués précédemment.

► Sécurité des participants :

En signant la feuille de présence, chaque participant s'engage à prendre connaissance des consignes de sécurité indiquées sur ledit support.

ERICA ESTEVAN

Formatrice Consultante & Coach certifiée

Action sociale et médico-sociale

Formations en INTRA

Le commanditaire s'engage à mettre à disposition du formateur intervenant – en amont de la formation – le plan d'évacuation de son établissement avec indication des sorties de secours et à le communiquer (affichage et explicitation) à l'ensemble des participants. Dans ce sens, le commanditaire s'engage également à répondre à ses responsabilités au plan sécuritaire, en actualisant annuellement son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), en vertu de l'article R.4121-2 du code du travail et à le rendre accessible à l'ensemble des participants de l'action.

Le formateur intervenant pourra vérifier l'effectif du groupe en contrôlant le nombre d'inscrits sur la feuille d'émargement afin que les consignes de sécurité soient respectées. Cette feuille d'émargement sera complétée en début de formation et mise à disposition du formateur intervenant. En cas de retard de l'un des participants à la séquence de formation, son heure d'arrivée sera stipulée à côté de son nom. Dans ce sens, le commanditaire transmettra – en amont de l'action – la liste et le nombre exacts de participants à la formation.

De même, le formateur intervenant peut exclure du groupe, un participant qui adopterait un comportement gênant le bon déroulement de l'action ou qui ne respecterait pas les consignes énoncées. La direction de l'établissement serait immédiatement avertie. Dans tous les cas, le règlement intérieur fait référence pendant l'action de formation.

► Sécurité des personnes et des professionnels :

Le formateur intervenant s'engage à mettre en œuvre un principe de confidentialité lors des séquences et à ne pas divulguer des informations relatives aux positionnements ou aux expertises des participants par rapport à certaines situations d'accompagnement. Néanmoins, en cas de situations de harcèlement ou de mauvais traitements (supposées ou avérées), le formateur intervenant a l'obligation au plan pénal, de transmettre les informations dont il a connaissance, par écrit, à la direction de l'établissement et/ou aux autorités judiciaires.

► Confidentialité informatique et libertés :

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 06 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du nouveau règlement européen sur la protection des données, en vigueur depuis le 25 mai 2018, les participants à la formation peuvent demander l'accès aux informations qui les concernent et en demander la rectification. Ces informations sont destinées exclusivement à l'organisme de formation afin de préparer l'action pour laquelle il a été engagé et répondre à ses obligations / responsabilités, notamment au plan juridique.

► Respect des règles au plan éthique et déontologique : plagiat

Le formateur intervenant s'engage à ne pas utiliser en son nom propre - à des fins étrangères à sa mission - les documents auxquels il aura eu accès. De son côté, le commanditaire ou le stagiaire s'engage à diffuser les documents mis à sa disposition (comme le livret de fin de formation) en indiquant le nom de l'auteur.

► Personnes concernées par les formations (groupe de 12 participants maximum) et prérequis :

Tous les professionnels - cadres et/ou membres de l'équipe pluri-professionnelle en relation avec les personnes. Les participants doivent transmettre au formateur, le support dédié au recueil des attentes de la formation, accompagné du test de positionnement, en amont des séquences.

► Les formations-actions

Les formations proposées s'appuient sur l'expérimentation et la mise à disposition d'outils concrets, opérationnels et accessibles en vue d'une mise en œuvre sur le terrain. À l'issue de la formation, les participants disposeront d'outils et d'une méthodologie transférables à leur contexte d'intervention. En ce sens, un questionnaire évaluant « les effets de la formation sur les pratiques professionnelles » - transmis deux à trois mois après l'action - servira de support à l'évaluation organisée entre le client et l'organisme de formation.

ERICA ESTEVAN

Formatrice Consultante & Coach certifiée

Action sociale et médico-sociale

► **Méthodes et moyens pédagogiques :**

Exposés théoriques et méthodologiques, études de cas et de situations pratiques. Méthode interactive basée sur l'apprentissage coopératif et le codéveloppement professionnel. Remise de documents pédagogiques aux participants. Afin de s'assurer de l'appropriation des contenus et du développement des compétences des participants en regard de la thématique traitée, des supports d'évaluation seront mis à disposition (avant, pendant et après les séquences de formation) : test de positionnement, mises en situation et réflexion autour de cas pratiques. Un livret d'accueil et de fin de formation (supports d'évaluation accompagnés d'une formalisation des contenus de formation) ainsi qu'une attestation de développement des compétences (indiquant la nature de la formation, ses objectifs et ses contenus) seront remis aux participants.



Les modalités pédagogiques sont ajustées en fonction des besoins, notamment en cas de situations complexes (DYS, TSA...) : séquences pédagogiques supplémentaires, flexibilité des méthodes, remise de supports pédagogiques (DYS), changement de posture professionnelle...